



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Hélène ROY, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : Fourrière automobile - Avenant n° 1 à la convention de délégation

Le Délégué du service public de la fourrière automobile, la S.A.R.L. Leveillé & Jolinet, intervient actuellement sur le territoire des 21 communes membres de l'agglomération.

En raison de l'élargissement de la Communauté à la commune de Fénay, la consistance du service à assurer doit être modifiée.

Il est proposé de passer un avenant à la convention de délégation du service public de la fourrière automobile signée le 25 avril 2005 avec la S.A.R.L. Leveillé & Jolinet, dans le but d'étendre le secteur d'activité de la fourrière automobile à la commune entrante. L'annexe CH1 du cahier des charges serait ainsi adaptée.

Vu l'avis de la Commission,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public en date du 13 décembre 2006,

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de délégation du service public de la fourrière automobile signée le 25 avril 2005, ci-après annexé,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant.

Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président,
Le Vice-Président,
[Signature]



40, avenue du Drapeau
COMMUNAUTÉ
DE
L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
B.P. 17510 - 21075 DIJON CEDEX

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONVENTION DE DELEGATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

AVENANT N° 1 à la convention du 25 avril 2005

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil de la Communauté en date du 21 décembre 2006,

ci-après dénommée « la Communauté »

ET

La SARL LEVEILLE et JOLINET, ayant son siège social 30 boulevard de Chicago à DIJON, représentée par ses Gérants, Didier CHAMBON et Pascal MAITRE,

ci-après dénommée « le Délégué »

IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Délégué intervient actuellement sur le territoire des 21 communes membres.

En raison de l'élargissement de la Communauté à la commune de Fénay, la consistance du service à assurer doit être modifiée.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté :

ARTICLE 1 – CONSISTANCE DU SERVICE

L'annexe CH1 du Cahier des Charges de la Convention est ainsi modifiée :

- le titre devient : CONSISTANCE DU SERVICE AU 1^{er} JANVIER 2007
- la première rubrique devient :

☞ secteur d'activité géographique : territoire de l'agglomération dijonnaise, soit les 22 communes membres :

- . la liste des communes est complétée par : FÉNAY.

VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 21-12-06

DIJON, le : 22 DEC. 2006

LE PRÉSIDENT

Pour le Président,
le vice-Président.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A / DESIGNATION DE LA COMMISSION

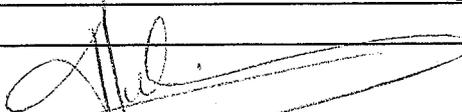
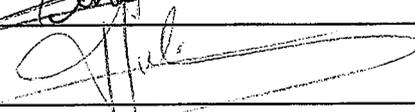
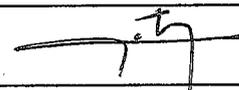
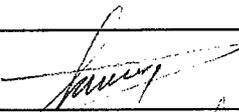
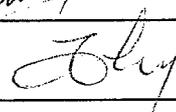
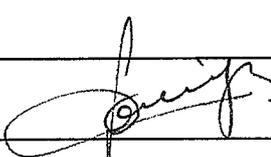
La composition de la commission de délégation de service public a été fixée par délibération du Conseil du 12 avril 2001.

Objet de la consultation :

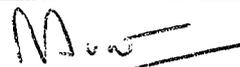
Délégation du service public de la fourrière automobile de l'agglomération dijonnaise

B / COMPOSITION DE LA COMMISSION

Membres à voix délibérative :

NOM, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le
	Président		
M. JULIEN			
MME DARCIAUX			
M. JULIEN			
M. AUDARD			
M. DETANG			
M. DELATTE			
M. SAUNIE			
M. JOLY			
M. HESSE			
MME COLOMBET			
M. DESVIGNES			

Membres à voix consultative :

NOM, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le
MME DUSART	Trésorier du grand-Dijon		
M.	DDCCRF		6 décembre 2006

C / AVIS DE LA COMMISSION le 13 décembre 2006

Avis favorable

D / DOCUMENT JOINT AU PROCES VERBAL

Rapport ci-joint

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE



Avis de la Commission de délégation du service public en application de l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Délégué du service public de la fourrière automobile, à savoir la S.A.R.L. Leveillé & Jolinet, intervient actuellement sur le territoire des 21 communes membres.

En raison de l'entrée dans notre Communauté de la commune de Féney, la consistance du service à assurer doit être modifiée.

Il est envisagé de passer un avenant à la convention de délégation fourrière automobile signée le 25 avril 2005 avec la S.A.R.L. Leveillé & Jolinet, dans le but d'étendre le secteur d'activité de la fourrière automobile à la commune entrante. L'annexe CH1 du cahier des charges serait ainsi adaptée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.

A large, stylized handwritten signature in black ink, possibly reading 'Leveillé'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.